Règlement du jeu

Article 1 :

Ce concours est ouvert aux habitants du territoire Mosellan, qui peuvent justifier de leur adresse. Un justificatif pourra leur être demandé à tout moment par les organisateurs.

Article 2 :

Le concours est ouvert du 13 février 2017 au 27 février 2017. L'inscription est totalement gratuite à but non commercial.

Article 3 :

Il est interdit aux organisateurs ou toute personne travaillant à l'ALEC du Pays Messin et aux membres du jury de participer au concours.

Article 4 :

La participation au concours se fait sous conditions :

- Participation au quizz en ligne
- Adhérence au réseau social Facebook (ou Twitter) de l'association
- Partage, si possible, du concours sur les pages Facebook ou Twitter des participants.

Article 5 :

Une seule participation au concours est autorisée par participant.

Article 6 :

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort le 27 février 2017 par les membres du jury sur les participations valides (réponses justes à toutes les questions posées). 5 lots de 2 entrées au Salon de l'Habitat 2017 (du 17 au 20 mars) sont à gagner.

Article 7 :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser certaines participations si elles ne respectent pas le règlement du concours.

Article 8 :

Le jury est composé de membres de l'association ALEC du Pays Messin.

Article 9 :

Les gagnants au concours seront invités à se rendre à l'ALEC du Pays Messin pour venir récupérer les entrées. Les gagnants auront 1 semaine après la fin du concours pour venir récupérer les entrées au Salon de l'Habitat (jusqu'au 06 mars 2017). Si les personnes ne se présentent pas, les places seront attribuées à d'autres gagnants par tirage au sort à partir du 06 mars 2017.

Article 10 :

Si le participant ne peut se déplacer à l'ALEC du Pays Messin, il est autorisé à être représenté par un tiers pour récupérer le lot. Il leur sera alors demander de le signaler par mail aux organisateurs afin d'éviter toute fraude.

Article 11 :

Les participants s'engagent à avoir lu et à respecter le présent règlement.